

Note de présentation brève et synthétique Budget primitif 2021

Aux termes des dispositions de l'article L5211-36 du Code Général des collectivités territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L.2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L.2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en conseil d'Etat."

Ces dispositions s'appliquent également aux établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le « cycle budgétaire » est le suivant : débat d'orientation budgétaire, budget primitif, décisions modificatives de crédits, compte administratif.

Le budget primitif a été approuvé par le Conseil communautaire le 9 mars 2021.

1. Section de fonctionnement :

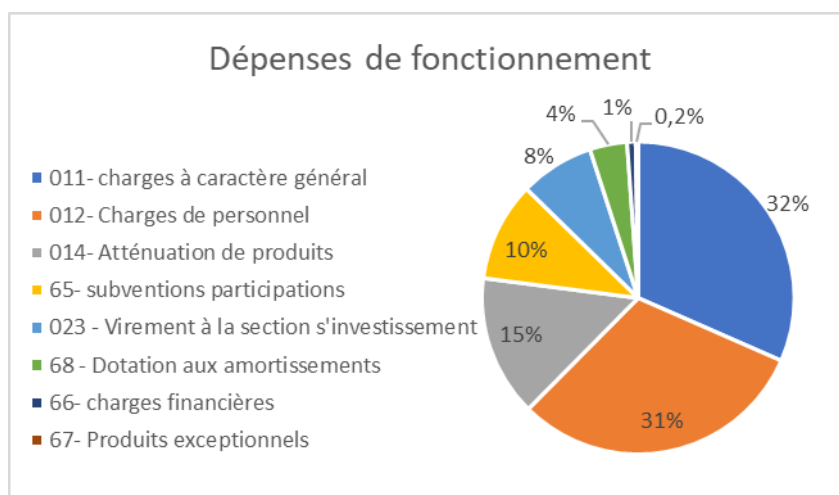
Elle retrace l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant des services de la communauté.

a. Les dépenses de fonctionnement :

Les principales dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- Charges d'exploitation : 4 629 303 € (prestations de services, entretien et réparations, dépenses de voirie, contrats de prestations de service, assurances, fournitures, achat de matières premières, fluides...) (+5,6%)
- Masse salariale : 4 527 212 € (+6,7%)
- Subventions et participations : 1 506 886 € (subventions d'équilibre aux budgets annexes - CIAS, économie, tourisme, multiple rural), subventions aux associations, indemnités élus et participations à différents organismes (EPFL, SYDEC...), (+6,6%)
- Charges financières (intérêt des emprunts) : 132 559 € (-11,9%)
- Atténuations de produits : 2 139 863 € (attributions de compensations aux communes et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) qui permet de compenser pour chaque commune et EPCI à fiscalité propre les conséquences de la réforme fiscale. Les collectivités ayant perçu davantage de recettes à la suite de cette réforme reversent une somme au profit des collectivités ayant perdu des ressources issues de la fiscalité.

Total dépenses de fonctionnement	14 677 713
011- charges à caractère général	4 629 303
012- Charges de personnel	4 527 212
014- Atténuation de produits	2 139 863
65- subventions participations	1 506 886
023 - Virement à la section s'investissement	1 126 910
68 - Dotation aux amortissements	565 574
66- charges financières	132 559
67- Produits exceptionnels	35 900
022 - Dépenses imprévues	13 506



Les charges à caractère général progressent de 5,6% notamment de part l'augmentation des contributions des ordures ménagères, de prestation liée à un projet de numérisation 3D de l'Abbaye de Sorde).

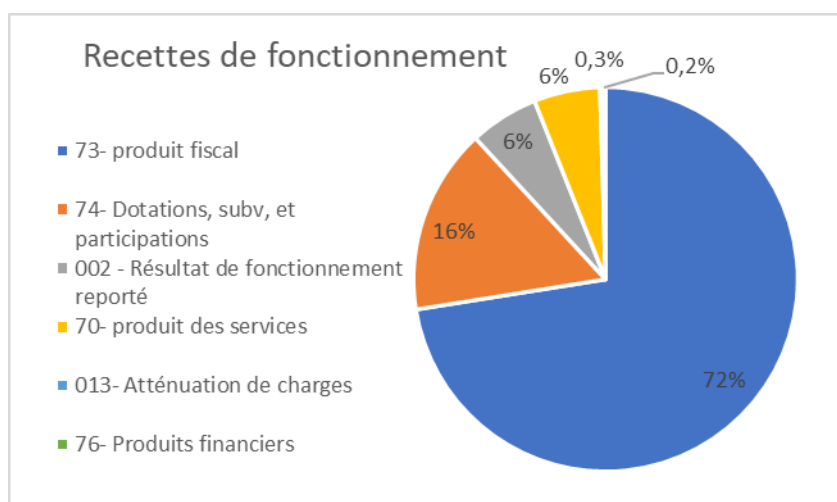
L'évolution de la masse salariale +6,7% par rapport à 2020 s'explique de nouveaux recrutements (Chargé de mission PCAET), une psychologue pour le service Petite enfance, des remplacements d'arrêts, les avancements d'échelon (18 000 €).

b. Les recettes de fonctionnement

Les principales de recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- Produits des services : 817 939 € (prix payé par l'utilisateur des services de la communauté (crèches, Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), entrées piscine, Abbaye de Sorde, ludothèque, AMI).
- Produit des impôts : 10 638 962 € (détail ci-après) (dont 273 701 € de fonds de péréquation)
- Dotations et participations 2 298 325 € - Dotations de l'Etat, de la Région, du Département et de la CAF pour le fonctionnement des services (crèche, ALSH, ludothèque, patrimoine...).

Total recettes de fonctionnement	14 677 713
73- produit fiscal	10 638 962
74- Dotations, subv, et participations	2 298 325
002 - Résultat de fonctionnement reporté	853 959
70- produit des services	817 939
013- Atténuation de charges	44 500
76- Produits financiers	23 428
75- autres produits	600



Fiscalité :

Taux fiscalité :

Taxe d'habitation : 10,82%

Taxe foncière bâti : 2,39%

Taxe foncière non bâti : 12,86%

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 25,48%

Produits de la fiscalité :

- **Produits de la fiscalité – Impôts économiques :** 3 789 000 €

Cotisation foncière des entreprises	2 670 000 €
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	860 000 €
Total contribution économique territoriale	3 530 000 €
Taxe additionnelle sur les surfaces commerciales	138 000 €
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	121 000 €
TOTAL IMPOT ECONOMIQUE	3 789 000 €

- **Produits fiscalité autre qu'économique :** sans TEOM : 4 005 400 € / avec TEOM : 6 750 776 €

Fraction TVA	3 002 655 €
Taxe sur le foncier bâti	566 878 €
Taxe foncier non bâti	174 789 €
Taxe additionnelle foncier non bâti	40 149 €
Taxe GEMAPI	220 570 €
TOTAL IMPOT MENAGE	1 002 385 €

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité et de la suppression de la Taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales, la Communauté de communes ne perçoit plus de TH mais une fraction de la TVA. Le montant perçu par la CC pour 2021 correspond à la recette perçue au titre de la TH en 2020.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 2 745 736 €

Le produit de cette taxe est destiné à couvrir les contributions aux syndicats d'ordures ménagères auxquels la Communauté de communes adhère pour exercer cette compétence.

- **Total impôt :** 10 539 776 € (+2,39 %)

2. Section d'investissement :

a. Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3 430 717 €

Le remboursement en capital de la dette s'élève à : 861 288 €

Les investissements prévus à l'exercice 2021 sont les suivants (liste non exhaustive):

Pour les opérations d'investissements de travaux (chapitre 23) : 2 240 593 €

- Abbaye (cryptoportique) tranches 1 et 2 : 1 137 800 €
- Programme de voirie : 796 700 € (dont 56 700 K € de restes à réaliser), ouvrages d'art 30 000 €, amiante voirie 10 000 €
- Piscine : 137 650 €
- Maternelles : 103 030 €
- Centre de loisirs 25 700 € / Crèche Peyrehorade réfection salle RAM 10 700 € / crèche Pouillon : 6 600 €
- Antenne de proximité Misson acoustique salle de réunion 10 000 €

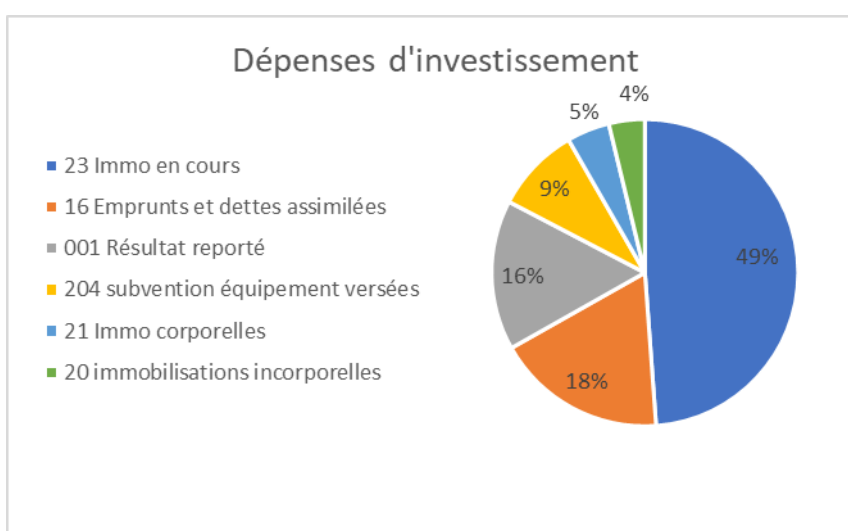
Pour les frais d'études, (chapitre 20) : 174 K €

- Etudes liées aux documents d'urbanisme (SCOT, PLUI) : 60 000 €
- Etudes Plan Climat Air Energie des Territoires (PCAET) : 32 000 €
- Etudes archéologie cryptoportique Monastère de Sorde l'Abbaye : 79 000 €

Pour les subventions d'équipements (chapitre 204) : 415 K €

- Logements sociaux 40 000 €
- Principalement subvention SYDEC pour le numérique : 282 000 €
- Demi-échangeurs Caresse Cassaber 39 000 € et Baro 10 000 €

Total dépenses d'investissement	4 587 517
23 Immo en cours	2 240 593
16 Emprunts et dettes assimilées	825 722
001 Résultat reporté	724 927
204 subvention équipement versées	415 000
21 Immo corporelles	206 855
20 immobilisations incorporelles	174 420



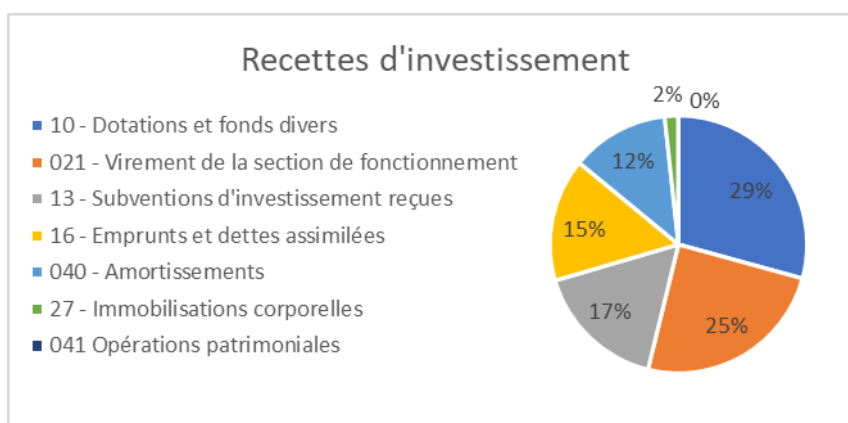
b. Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement du budget général s'élèvent à 4 587 517 €.

Elles sont constituées par :

- Les subventions : 763 430 € (Patrimoine : Etat : 171 500 € ; Région : 60 000 € ; Département : 120 000 € PLUI 15 000 €, Maternelles projet numérique 15 000 €)
- Le fonds de compensation de la TVA : 323 000 € chapitre 10 dotations et fonds divers
- Emprunt : 710 000 €

Total recettes d'investissement	4 587 517
10 - Dotations et fonds divers	1 342 324
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 126 910
13 - Subventions d'investissement reçues	763 430
16 - Emprunts et dettes assimilées	710 000
040 - Amortissements	565 574
27 - Immobilisations corporelles	79 279



3. Budgets consolidés Cumul du Budget principal et de ses budgets annexes

a. Dépenses de fonctionnement

	Principal	BA Action éco	BA Office Tourisme	BA Multiple Rural	BA GÉMAPI	Consolidé
Total dépenses de fonctionnement	14 677 713	457 919	187 594	41 132	280 095	15 644 453
011- charges à caractère général	4 629 303	52 094	72 080	4 700		4 758 177
012- Charges de personnel	4 527 212	56 200	110 000		25 000	4 718 412
014- Atténuation de produits	2 139 863					2 139 863
65- subventions participations	1 506 886	139 850			141 293	1 788 029
023- Virement à la section s'investissement	1 126 910				113 802	1 240 712
68- Dotation aux amortissements	565 574	175 198	5 514	36 008		782 294
66- charges financières	132 559	34 577		424		167 560
67- charges exceptionnelles	35 900					35 900
022 - Dépenses imprévues	13 506					13 506

La Communauté de communes verse une subvention d'équilibre au CIAS du Pays d'Orthe et Arrigans d'un montant de 600 000 € (chapitre 65 du budget principal).

- Budget annexe action économique :

Chapitre 65 (subventions et participations) : Participation au syndicat mixte du Pays d'Orthe pour : 74 850 € et pour 60 000 € de subventions et d'aides aux entreprises.

- Budget annexe Office de Tourisme :

Chapitre 011 (charges à caractère général) : Terra Aventura, prestations de communication : 52 000 €

- Budget annexe Gémapi :

Chapitre 65 (subv. Participations) : 141 293 € contributions aux syndicats et 113 802 de virement de la section fonctionnement vers l'investissement pour financier les études.

b. Recettes de fonctionnement

	Principal	BA Action éco	BA Office Tourisme	BA Multiple Rural	BA GÉMAPI	Consolidé
Total recettes de fonctionnement	14 677 713	457 919	187 594	41 132	280 095	15 644 453
002- Résultat de fonctionnement reporté	853 959	76 508	23 163	915		954 545
013- Atténuation de charges	44 500					44 500
70- produit des services	817 939		4 200			822 139
73- produit fiscal	10 638 962				220 570	10 859 532
74- Dotations, subv. et participations	2 298 325		7 743		59 525	2 365 593
75- autres produits	600	381 411	152 488	40 217		574 716
76- Produits financiers	23 428					23 428

La prise en charge des déficits des budgets annexes (BA) par le budget principal (chapitre 75 des BA) :

- Budget annexe Office de tourisme : 152 488 €
- Budget annexe Multiple rural : 32 815 €
- Budget annexe action économique : 302 870 €

Budget annexe Gémapi : perception de la taxe Gémapi à hauteur de 220 570 €

c. Dépenses d'investissement

	Principal	BA Action éco	BA Office Tourisme	BA Multiple Rural	BA GÉMAPI	Consolidé
Total dépenses d'investissement	4 587 517	754 461	13 395	160 963	113 802	5 630 138
001 Résultat reporté	724 927					724 927
041 Opérations patrimoniales						-
16 Emprunts et dettes assimilées	825 722	54 010		8 075		887 807
20 immobilisations incorporelles	174 420	12 000				186 420
204 subvention équipement versées	415 000				113 802	528 802
21 Immo corporelles	206 855	488 451	13 395	72 888		781 589
23 Immo en cours	2 240 593	200 000		80 000		2 520 593

- Budget annexe Action économique :

Chapitre 21 (Immobilisation corporelles) : 488 K€ achats de terrain

Chapitre 23 (immobilisations en cours) : 200K€ travaux aménagements de terrains notamment

- Budget annexe Gémapi

Chapitre 204 (subventions d'équipements) : 113K€ études hydrauliques, études sur bassins, digue...

d. Recettes d'investissement

	Principal	BA Action éco	BA Office Tourisme	BA Multiple Rural	BA GéMAPI	Consolidé
Total recettes d'investissement	4 587 517	754 461	13 395	160 963	113 802	5 630 138
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 126 910				113 802	1 240 712
001- résultat d'investissement reporté		104 443	5 881	124 955		235 279
041 Opérations patrimoniales		389 370				389 370
040 - Amortissements	565 574	175 198	5 514	36 008		782 294
10 - Dotations et fonds divers	1 342 324		2 000			1 344 324
13 - Subventions d'investissement reçues	763 430	85 000				848 430
16 - Emprunts et dettes assimilées	710 000	450				710 450
20,27 - Immobilisations corporelles	79 279					79 279

- Budget annexe Action économique

Chapitre 041 (Opérations patrimoniales) : ventes de terrain

Chapitre 13 (Subventions) : subventions liées aux travaux d'aménagement de zones principalement

- Autres budgets annexes

Les recettes d'investissements sont liées essentiellement au résultat d'investissement positif ainsi qu'à la valorisation de l'amortissement des biens.